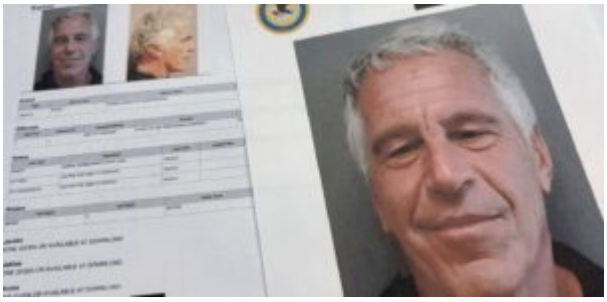
Epstein Files : la justice française détenait les 4 500 e-mails depuis septembre 2019 !

11/02/2026 à 12h43



Depuis la publication des « Epstein Files » par la justice américaine, des milliers d'e-mails attribués à Jeffrey Epstein sont analysés par les médias du monde entier. Pourtant, un document judiciaire français central, à l'origine même de ce corpus, est resté largement ignoré.

Selon une demande d'entraide judiciaire rédigée par le parquet de Paris le 8 juillet, après la perquisition de l'appartement parisien d'Epstein avenue Foch en septembre 2019, un compte Gmail – jeevacation@gmail.com – a été saisi et analysé. « Le compte Gmail de Jeffrey EPSTEIN (jeevacation@gmail.com) était analysé. 4 500 e-mails étaient appréhendés, faisant notamment référence à Jean-Luc BRUNEL, outre des e-mails en rapport avec les accusations de Jeffrey EPSTEIN, des femmes ou des rendez-vous », précise le courrier adressé à la procureure générale près la cour d'appel de Paris.

Ce matériel, composé d'environ 4 500 e-mails sortants, constitue le cœur des messages aujourd'hui publiés et commentés à l'échelle internationale. Les autres pièces – notes, annexes, documents de procédure – ne relèvent pas de la même source ni du même statut probatoire. Autrement dit, le

corpus mondialement diffusé trouve son origine dans une procédure française circonscrite, engagée il y a plus de six ans.

Cette précision interroge la portée des révélations actuelles : la correspondance accessible provient d’une seule boîte mail, saisie lors d’une perquisition parisienne. Le débat porte désormais moins sur le contenu des e-mails que sur leurs limites, en l’absence d’autres canaux de communication équivalents versés au dossier.

Marianne